



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20082061

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le 24/06/2020

MONITEUR BELGE

10-07-2020

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 0884 321 779

Nom

(en entier) : **Maison Européenne pour le Rayonnement de la
Citoyenneté**

(en abrégé) : **M.E.R.C.I**

Forme légale : **Fondation d'Utilité Publique**Adresse complète du siège : **Rue de la Plaine, 11 à 6900 Marche-En-Famenne**

Objet de l'acte : CHANGEMENT SIEGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF ET DEMISSIONS ET NOMINATIONS

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 Septembre 2019, le Conseil d'Administration :

- DECIDE de déplacer le siège social de la Fondation à l'adresse suivante:
Rue Camille Joset, 1 à 6730 Rossignol;

- DECIDE de déplacer le siège administratif de la Fondation à l'adresse suivante:
Chaussée de l'Ourthe, 74 à 6900 Marche-en-Famenne

- CONSTATE que les mandats des administrateurs tels qu'ils ont été pour la dernière fois publiés aux annexes du Moniteur Belge sont expirés ou ont pris fin suite à la démission de ces derniers.

- DECIDE de procéder à la nomination des administrateurs suivants pour une durée de six ans prenant cours à partir de ce jour (conformément à l'article 4 des statuts de la Fondation):

- Monsieur LABRANCHE Philippe en tant que Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur LEDENT Daniel en tant que Vice Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur PIEDBOEUF Benoît en tant que Vice Président du Conseil d'Administration;
- Madame GARDIEN Alysée en tant que Secrétaire du Conseil d'Administration;
- Madame GEORGES Vinciane;
- Madame FRANKINET Bénédicte;
- Madame DASNOIS Sophie;
- Monsieur HERSKOWICZ Robert;
- Monsieur DINEV Dimitar;
- Monsieur DEBOUTTE Jean;
- Monsieur GOLDBERG Henri.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des voix.

Pour extrait conforme.

GEORGES Vinciane, administrateur de la Fondation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).